

Code de conduite des tiers

0 Table Des Matières

0	Table Des Matières	2
1	Général	4
1.1	Champ D'application	4
1.2	Sélection Des Tiers Et Conflits D'intérêts	4
1.3	Références.....	4
2	Lutte Contre La Corruption	5
2.1	Corruption	5
2.2	Paiements De Facilitation	5
2.3	Invitations	5
2.4	Cadeaux.....	6
3	Lutte Contre Le Blanchiment D'argent, Sanctions Commerciales, Contrôles A L'exportations Et Facilitation De L'évasion Fiscale	6
4	Conduite Des Affaires	7
4.1	Honorer Les Contrats	7
4.2	Protection Des Informations Confidentielles.....	7
4.3	Confidentialité Et Sécurité Des Données	7
4.4	Propriété Intellectuelle	8
4.5	Pratiques Commerciales Equitables.....	8
4.6	Engagement Communautaire	8
4.7	Comportement Contraire A L'éthique	8
5	Droits De L'homme Et Des Travailleurs	8
5.1	Interdiction Du Travail Des Enfants.....	8
5.2	Vérification De L'âge	9
5.3	Discrimination, Harcèlement et Intimidation	9
5.4	Travail Involontaire	9
5.5	Heures De Travail.....	10
5.6	Salaires	10
5.7	Égalité Des Chances En Emploi	10
5.8	État De Santé Et Confidentialité	10
5.9	Liberté D'association	10
6	Protection Des Travailleurs	11
6.1	Protection Contre Les Risques Professionnels	11
6.2	Préparation Aux Situations D'urgence	11

6.3	Accidents Du Travail Et Maladies Professionnelles.....	11
7	Protection De L'environnement.....	12
7.1	Permis Et Rapports.....	12
7.2	Réduction Et Traitement Des Déchets.....	12
7.3	Substances Dangereuses.....	12
7.4	Émissions De Gaz.....	12
7.5	Restrictions Relatives Au Contenu Du Produit	13
7.6	Équipement Electronique Et Radio.....	13
8	Contrôle Du Respect Du Code De Conduite	13
8.1	Engagement De L'entreprise.....	13
8.2	Responsabilités Identifiées	13
8.3	Processus De Gestion Des Risques	13
8.4	Audit, Documents Ecrits Et Communication	14
8.5	Entraînement	14
8.6	Participation Des Travailleurs	14
8.7	Correction Des Déficiences.....	14
8.8	Documentation Et Enregistrements	14
9	Audit.....	15
10	Faire Part D'une Préoccupation	15

1 Général

1.1 Champ D'application

Ce Code de conduite des tiers s'applique à tous les tiers de Helios Towers et définit nos attentes en matière de conduite éthique. Il doit être lu en conjonction avec le Code de conduite des affaires de Helios Towers. L'acceptation et le respect de ce Code sont obligatoires pour tous les tiers; cela est compris et confirmé par le tiers qui accepte et s'engage dans des relations commerciales avec Helios Towers.

1.2 Sélection Des Tiers Et Conflits D'intérêts

Dans le cadre de ce processus de sélection, Helios Towers effectuera une diligence raisonnable et un contrôle d'intégrité sur ses tiers. Les tiers sont tenus de déclarer et de signaler tout conflit d'intérêts réel ou potentiel avant ou pendant le processus de sélection, et plus précisément:

- Tout intérêt financier qu'un employé de Helios Towers pourrait avoir au sein de leur organisation.
- Toute relation directe (comme un membre de la famille) ou indirecte (comme une cohabitation) entre un membre de l'organisation du tiers et un employé de Helios Towers.

1.3 Références

RÉFÉRENCES
Code de déontologie d'Helios Towers plc
Hygiène, Sécurité, Environnement et système de management social d'Helios Towers, Ltd.
Déclaration Universelle des Droits de l'Homme www.un.org/Overview/rights.html
Pacte mondial des Nations Unies www.unglobalcompact.org
Convention des Nations Unies contre la corruption www.unodc.org/unodc/en/crime_convention_corruption.html
Normes internationales du travail de l'OIT www.ilo.org/public/english/standards/norm/whatare/fundam/index.htm
Code de bonnes pratiques de l'OMT pour la santé et la sécurité au travail www.ilo.org/public/english/protection/safework/cops/english/download/e000013.pdf
Directives de l'OCDE pour les entreprises internationales http://www.oecd.org/dataoecd/56/36/1922428.pdf
Norme internationale de responsabilité sociale SA8000 http://www.sa-intl.org/_data/n_0001/resources/live/2008StdEnglishFinal.pdf

2 Lutte Contre La Corruption

Tous les tiers s'engagent à adopter les normes les plus élevées en matière de conduite éthique et d'intégrité. La promotion de l'éthique des affaires et la lutte contre la corruption ne sont pas seulement des bonnes pratiques, mais aussi des piliers essentiels du développement commercial à long terme. En conséquence, tous les tiers doivent se conformer strictement à l'ensemble des lois anti-corruption en vigueur.

2.1 Corruption

Les tiers s'engagent à ne se livrer à aucune forme de corruption ou de pots-de-vin, qu'elle soit active ou passive, directe ou indirecte, en échange d'un avantage indu ou inapproprié, réel ou perçu. Toute promesse, offre ou acceptation de pots-de-vin, quelle qu'en soit la nature ou le montant, est strictement interdite.

Un « pot-de-vin » désigne toute promesse, autorisation, offre ou remise d'une somme d'argent ou de tout objet de valeur, y compris les cadeaux, repas, invitations, dons en espèces et autres avantages tels que des opportunités d'emploi, des placements éducatifs ou des dons caritatifs/communautaires destinés à des individus ou à des entités qui leur sont liées. Cela inclut également l'octroi de tout autre avantage ou bénéfice, directement ou par l'intermédiaire de tiers, dans le but d'inciter ou de récompenser une personne à abuser de sa position ou à exécuter ses fonctions de manière inappropriée afin d'obtenir un avantage indu.

2.2 Paiements De Facilitation

Les tiers ne doivent en aucun cas effectuer de paiements de facilitation lorsqu'ils agissent au nom d'Helios Towers. Les paiements de facilitation désignent des paiements de faible valeur versés à des agents publics afin d'accélérer une procédure administrative de routine que ces derniers sont légalement tenus d'exécuter. Il peut s'agir, par exemple, d'un paiement visant à accélérer la délivrance d'un visa, l'obtention d'un cachet officiel ou d'une signature sur un document (tel qu'un permis), le dédouanement de marchandises ou l'évitement d'une file d'attente. Le Royaume-Uni, ainsi que de nombreux autres pays, interdisent ces pratiques. En conséquence, Helios Towers interdit strictement tout paiement de facilitation, qu'il soit effectué directement ou par l'intermédiaire de personnes agissant en son nom.

2.3 Invitations

Les tiers ne doivent ni offrir ni recevoir aucune invitation à/de tout employé d'Helios Towers, client, agent public ou autre tiers qui serait illégale ou susceptible d'être perçue comme inappropriée lorsqu'ils agissent au nom d'Helios Towers.

Lorsque vous agissez au nom d'Helios Towers, toute invitation doit:

- Avoir un objectif commercial légitime.
- Être appropriée et non excessive.
- Être donnée ou reçue de manière ouverte et transparente.
- Respecter les lois en vigueur.
- Se conformer aux règles de l'organisation réceptrice.
- Être peu fréquente pour un même bénéficiaire.
- Être correctement enregistrée.

Aucune invitation ne peut être offerte ou reçue lors des appels d'offres ou des négociations contractuelles de Helios Towers.

2.4 Cadeaux

Chez Helios Towers, c'est la qualité de notre travail, de nos collaborateurs et de notre marque qui comptent dans nos relations avec les tiers. Nous visons à donner l'exemple et à démontrer notre engagement envers l'intégrité en adoptant une politique de non-cadeaux. Nous attendons de nos tiers qu'ils adoptent une politique similaire lorsqu'ils travaillent pour ou au nom d'Helios Towers.

3 Lutte Contre Le Blanchiment D'argent, Sanctions Commerciales, Contrôles A L'exportations Et Facilitation De L'évasion Fiscale

Les tiers doivent respecter toutes les lois et réglementations nationales et internationales applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, de sanctions commerciales, de contrôles des importations et des exportations, ainsi que des règles douanières. Ils ne doivent entretenir aucune relation avec des personnes ou entités sanctionnées ni traiter des produits soumis à des restrictions. Les tiers doivent également se conformer à toutes les lois nationales et internationales interdisant la facilitation de l'évasion fiscale. Ils sont tenus d'adopter une approche responsable en matière de paiement des impôts et de mettre en place des procédures adéquates pour prévenir l'évasion fiscale et toute forme de facilitation de l'évasion fiscale.

La facilitation de l'évasion fiscale désigne le fait de participer sciemment à une évasion fiscale frauduleuse commise par une autre personne, de prendre des mesures en vue de faciliter cette évasion ou d'être impliqué dans une infraction d'évasion fiscale.

4 Conduite Des Affaires

4.1 Honorer Les Contrats

Les tiers doivent respecter toutes les obligations contractuelles conclues avec Helios Towers. Tout écart attendu par rapport aux conditions contractuelles doit être communiqué et convenu au préalable par écrit avec le dirigeant autorisé d'Helios Towers.

4.2 Protection Des Informations Confidentielles

La confidentialité doit être respectée par tous les tiers. Des tiers peuvent recevoir ou obtenir des informations sur les activités commerciales, les contrats, les projets, la structure, la situation financière ou les performances d'Helios Towers. Ces informations sont confidentielles et ne doivent pas être divulguées à une autre personne ou à un tiers, à moins que cela ne soit requis en vertu d'une obligation contractuelle existante, sans l'autorisation écrite préalable d'Helios Towers. La divulgation de ces informations aux employés du tiers doit également être limitée aux personnes nécessitant d'avoir connaissance de ces informations et conformément aux réglementations applicables et aux pratiques en vigueur dans le secteur. Il est strictement interdit de demander, recevoir, partager, distribuer et utiliser des informations confidentielles relatives, entre autres, aux propositions des concurrents, pour obtenir un avantage concurrentiel ou une connaissance du marché.

4.3 Confidentialité Et Sécurité Des Données

Les tiers s'engagent à traiter et à conserver les données et informations personnelles de manière responsable et dans le respect de toutes les lois applicables en matière de confidentialité et de protection des données, tant nationales qu'internationales.

Les tiers doivent maintenir les niveaux de cybersécurité déclarés et informer Helios en cas de modification des informations fournies.

Les tiers doivent maintenir leur niveau actuel d'accréditation ou de cadre de référence en matière de cybersécurité et/ou de sécurité de l'information et informer Helios en cas de changement. En l'absence d'une accréditation ou d'un cadre de référence en cybersécurité et/ou en sécurité de l'information, le tiers devra s'efforcer d'appliquer les « 10 étapes pour la cybersécurité » telles que décrites sur le site du National Cyber Security Centre du Royaume-Uni (<https://www.ncsc.gov.uk/collection/10-steps>) ou toute norme équivalente locale.

De plus, tout incident de cybersécurité affectant le tiers devra être signalé immédiatement à Helios.

4.4 Propriété Intellectuelle

Les tiers sont tenus de soutenir activement et de respecter les droits de propriété intellectuelle de Helios Towers. Ils ne peuvent en aucun cas promouvoir ou communiquer sur un contrat avec Helios Towers sans avoir obtenu au préalable une autorisation écrite de cette dernière.

4.5 Pratiques Commerciales Equitables

Le tiers doit respecter les normes de commerce, de publicité et de concurrence équitables et garantir que les informations fournies aux clients et aux autres tiers ne sont pas trompeuses. Les tiers ne doivent pas participer à des activités qui pourraient être considérées comme entravant indûment la concurrence.

4.6 Engagement Communautaire

Helios Towers encourage le tiers à s'engager dans les communautés où il opère pour promouvoir le développement social et économique de manière éthique.

4.7 Comportement Contraire A L'éthique

Helios Towers exige du tiers qu'il signale en temps opportun tout comportement contraire à l'éthique, notamment la fraude, le vol, la collusion avec d'autres tiers ou des employés d'Helios Towers, ou toute manipulation frauduleuse d'informations.

5 Droits De L'homme Et Des Travailleurs

Nous attendons de tous nos tiers qu'ils respectent et promeuvent les droits de l'homme universels, comme indiqué dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (UNUDHR). Le tiers doit s'assurer qu'il n'aide pas sciemment un État à violer les droits de l'homme, ni qu'il ne profite d'une violation des droits de l'homme par un État ou par ses forces de sécurité privées ou publiques.

Nous attendons de tous nos tiers qu'ils respectent et se conforment aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'UNICEF et aux autres lois applicables interdisant l'esclavage et la traite des êtres humains.

5.1 Interdiction Du Travail Des Enfants

Helios Towers interdit le recours au travail des enfants dans nos opérations, ainsi que dans la fabrication ou l'exécution des produits et services que nous achetons.

Conformément aux recommandations de l'OIT et de l'UNICEF, les enfants ne doivent pas être employés par le tiers et ses propres tiers directs à moins qu'ils n'aient atteint le niveau le plus élevé parmi:

- Âge minimum local pour le congé scolaire.
- Âge minimum local d'emploi.
- L'âge de 15 ans.

Les travaux physiquement exigeants et dangereux sont interdits à toute personne de moins de 18 ans.

5.2 Vérification De L'âge

Afin d'atténuer le risque d'employer des personnes mineures lors de l'exécution de travaux pour Helios Towers, les tiers doivent s'assurer que des contrôles appropriés sont effectués pour vérifier l'âge avant une offre d'emploi. Lorsqu'une personne peut sembler proche des limites d'âge ci-dessus, des contrôles appropriés doivent être effectués pour vérifier qu'elle respecte les restrictions d'âge énoncées. Dans la mesure du possible, cela devrait inclure la vérification de deux formes d'identification reconnues, par exemple le permis de conduire et la carte d'identité nationale.

5.3 Discrimination, Harcèlement et Intimidation

Toute forme de discrimination, de harcèlement, d'intimidation, de harcèlement sexuel ou de violence basée sur le genre n'a pas de place chez Helios Towers et ne sera pas tolérée.

Les tiers doivent adopter la même approche que celle de Helios Towers et veiller à ce que tous leurs travailleurs soient traités avec dignité et respect. En aucun cas, leurs travailleurs ne doivent subir ou être menacés de traitements inhumains ou dégradants. Cela inclut, sans s'y limiter :

- La punition corporelle
- La coercition ou l'intimidation
- Les abus verbaux
- Le harcèlement sexuel, les abus sexuels ou la violence basée sur le genre
- Toute forme d'abus physique, psychologique ou émotionnel

Il est attendu des tiers qu'ils mettent en place des politiques claires, des actions de sensibilisation et des mécanismes sûrs pour signaler et traiter de tels comportements. Les représailles contre les personnes qui signalent des préoccupations ou participent à des enquêtes sont strictement interdites.

5.4 Travail Involontaire

Le tiers ne peut recourir à aucune forme de travail forcé, de servitude pour dettes ou de travail pénitentiaire involontaire. Les employés et les sous-traitants devraient être libres de

quitter leur travail ou de mettre fin à leur emploi chez le tiers après un délai de préavis raisonnable. Les travailleurs ne seront jamais privés de leurs documents d'identité ou de leur permis de travail par leur employeur ou entrepreneur.

5.5 Heures De Travail

Le tiers respectera les lois locales concernant les heures de travail quotidiennes et hebdomadaires, y compris les lois concernant le nombre maximum d'heures supplémentaires et de jours de travail. Les travailleurs doivent également bénéficier d'au moins un jour de congé complet par semaine.

5.6 Salaires

Les travailleurs doivent être payés en temps opportun à un taux égal ou supérieur au salaire minimum local. Toutes les heures supplémentaires doivent être rémunérées conformément à la législation locale. Les retenues sur salaire à titre de mesures disciplinaires sont interdites.

5.7 Égalité Des Chances En Emploi

Le tiers ne doit faire aucune discrimination à l'égard d'un travailleur sur la base de la couleur, de la race, de l'origine ethnique, de la religion, de l'affiliation politique, de l'orientation sexuelle, du sexe, de l'âge, de l'appartenance syndicale, de l'état civil, du handicap, de la grossesse, de la maternité et du statut de partenariat civil dans toute pratique d'embauche ou d'emploi, y compris dans l'accès des salariés à la promotion, aux récompenses et à la formation. Au contraire, le tiers doit reconnaître la valeur ajoutée de la diversité sur le lieu de travail et encourager les groupes sous-représentés (tels que les femmes, les minorités, les personnes handicapées, etc.) à rejoindre l'entreprise.

5.8 État De Santé Et Confidentialité

Le tiers ne recherchera en aucun cas des informations inutiles sur la santé des travailleurs ou des travailleurs potentiels. Néanmoins, si le tiers reçoit des informations sur l'état de santé des travailleurs ou des travailleurs potentiels, le tiers s'abstiendra de les communiquer à un tiers. La discrimination, le harcèlement ou le licenciement des travailleurs sur la base de leur état de santé, notamment de leur statut VIH, sont interdits.

5.9 Liberté D'association

Le tiers doit respecter le droit des travailleurs de créer ou d'adhérer librement au syndicat de leur choix, sans subir aucune forme de discrimination, d'intimidation ou de harcèlement, conformément à la législation locale.

6 Protection Des Travailleurs

6.1 Protection Contre Les Risques Professionnels

Les tiers doivent toujours respecter les politiques de santé et de sécurité d'Helios Towers ainsi que les lois et réglementations locales en matière de santé et de sécurité lorsqu'ils entreprennent des travaux au nom d'Helios Towers.

Tous les travailleurs doivent être efficacement protégés des risques liés à la sécurité sur leur lieu de travail et lors de leurs déplacements professionnels. Tous les risques pertinents doivent être identifiés et atténués grâce à une conception appropriée, des contrôles techniques et administratifs, une maintenance préventive et des procédures de travail sûres. Si cela s'avère encore nécessaire, les travailleurs doivent disposer des équipements de protection individuelle appropriés. Les travailleurs ne seront pas découragés de soulever des questions de sécurité.

Les travailleurs utilisant des machines doivent être protégés par une conception appropriée de la machine (protections physiques, verrouillages, barrières, etc.), une formation et une maintenance préventive.

L'exposition des travailleurs aux dangers biologiques, chimiques et physiques, y compris les champs de radiofréquences, sera identifiée, mesurée et atténuée. Lorsque cela est nécessaire, les travailleurs doivent disposer des équipements de protection individuelle appropriés.

Lors de l'achat de produits ou de services sensibles à la sécurité, Helios peut demander aux candidats à un appel d'offres de fournir une liste détaillée des mesures de protection des travailleurs, dans le cadre de leur soumission et de leurs engagements contractuels.

6.2 Préparation Aux Situations D'urgence

Le tiers protégera également ses travailleurs contre les risques d'urgence identifiés (comme les incendies, les inondations, les ouragans, la guerre, etc.) en adoptant des plans d'urgence, des équipements de sécurité et des procédures d'évacuation appropriés.

6.3 Accidents Du Travail Et Maladies Professionnelles

Le tiers suivra et enregistrera efficacement les accidents du travail et les maladies professionnelles de ses travailleurs. Il encouragera les travailleurs à déclarer ces blessures et maladies et à leur fournir les soins appropriés. Le tiers recherchera et atténuera également les causes de ces dommages.

7 Protection De L'environnement

Conformément à la Déclaration de Rio de Janeiro des Nations Unies, la tierce partie devrait reconnaître que « pour parvenir au développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée indépendamment de celui-ci ».

Par conséquent, le tiers doit s'efforcer de minimiser l'impact environnemental négatif de ses produits et services pendant tout le cycle de vie du produit : production, transport, utilisation et élimination ou recyclage.

Le tiers doit se conformer à tout moment à toutes les lois et exigences réglementaires relatives aux questions environnementales.

7.1 Permis Et Rapports

Le tiers doit disposer de tous les permis environnementaux mis à jour requis et se conformer à toutes les exigences locales en matière de reportage environnemental pour toutes ses activités liées aux tours Helios : fabrication, transport et opérations locales.

7.2 Réduction Et Traitement Des Déchets

Le tiers doit œuvrer à réduire ou éliminer les déchets produits par toutes ses activités. Cet objectif sera atteint grâce à l'amélioration des processus de production, d'entretien et de nettoyage, des modes de conservation et de transport, ainsi que par la substitution, la réutilisation et le recyclage des matériaux. Les déchets liquides et les eaux usées doivent également être réduits, correctement traités et contrôlés avant d'être rejetés.

7.3 Substances Dangereuses

Les substances chimiques et autres matériaux susceptibles de causer des dommages s'ils sont rejetés dans l'environnement doivent être identifiés et déclarés aux autorités locales lorsque cela est nécessaire. Ils doivent être stockés, transportés, manipulés et éliminés de manière à minimiser le risque de rejet dans l'environnement.

7.4 Émissions De Gaz

Lors de la fabrication de biens, toutes les émissions de produits chimiques organiques volatils, acides ou corrosifs, d'aérosols, de particules, de gaz appauvrissant la couche d'ozone et de sous-produits de combustion doivent être surveillées, contrôlées et correctement traitées.

7.5 Restrictions Relatives Au Contenu Du Produit

Le tiers doit respecter toutes les réglementations locales et internationales concernant l'interdiction ou la restriction de substances spécifiques, ainsi que les lois sur l'étiquetage, le recyclage et l'élimination.

7.6 Équipement Electronique Et Radio

La plupart des produits achetés par Helios Towers consistent en des équipements électriques, électroniques et radio pour ses réseaux et ses bureaux. Dans les appels d'offres pour de tels équipements, Helios Towers accordera une attention particulière à la consommation d'énergie et à l'impact environnemental tout au long du cycle de vie du produit. Par conséquent, le tiers est encouragé à développer des produits comportant.

Une faible consommation d'énergie et un faible impact environnemental lors de leur fabrication, livraison et installation.

Une faible consommation d'énergie en fonctionnement.

Une résistance améliorée aux températures élevées (diminuant ainsi le besoin de refroidissement).

Une teneur moindre en composants dangereux.

Un design qui facilite le recyclage.

8 Contrôle Du Respect Du Code De Conduite

Le tiers doit mettre en place un système de gestion pour garantir le respect des lois et réglementations applicables et du présent code de conduite des tiers. Ce système de gestion doit comprendre.

8.1 Engagement De L'entreprise

Une déclaration officielle et publique de l'entreprise qui affirme l'engagement à se conformer aux lois, réglementations applicables et au code de conduite des tiers d'Helios Towers.

8.2 Responsabilités Identifiées

Un organigramme qui identifie clairement les responsabilités et les responsabilités concernant les exigences des clients, y compris ce code de conduite tiers.

8.3 Processus De Gestion Des Risques

Un processus pour identifier, mesurer et gérer tous les risques commerciaux, en particulier ceux mentionnés dans ce Code de conduite des tiers et concernant la sécurité, la santé, les pratiques de travail, l'environnement et l'éthique.

8.4 Audit, Documents Ecrits Et Communication

Documents écrits démontrant l'engagement du tiers en faveur d'une amélioration continue : normes, objectifs de performance, plans de mise en œuvre, évaluations périodiques, audits et auto-évaluations, plans de remédiation et d'amélioration. Les performances réelles du tiers liées à ce code de conduite doivent être régulièrement communiquées aux employés et à Helios Towers.

8.5 Entraînement

Un programme de formation pour les gestionnaires et les travailleurs lié au respect de ce code de conduite des tiers et à la démarche d'amélioration continue.

8.6 Participation Des Travailleurs

Un processus pour recueillir et prendre en compte les commentaires et commentaires des employés sur toutes les questions liées à ce code de conduite tiers.

8.7 Correction Des Déficiences

Un processus pour corriger rapidement toute lacune identifiée par des sources internes ou externes concernant les exigences de ce code de conduite tiers.

8.8 Documentation Et Enregistrements

Les tiers doivent disposer de processus pour identifier, surveiller et comprendre les lois et réglementations applicables ainsi que les exigences supplémentaires imposées par le Code présent. Les tiers doivent obtenir, maintenir et tenir à jour une licence commerciale valide, comme l'exigent les lois et réglementations applicables. Les tiers doivent disposer de processus de création de documents et d'enregistrements pour garantir la conformité réglementaire et la conformité au présent Code, avec des mesures de confidentialité appropriées pour protéger la vie privée. Tous les tiers tiendront des livres, registres et comptes précis en relation avec les services à fournir pour Helios Towers.

Les tiers doivent disposer d'un processus permettant de corriger en temps opportun toute lacune identifiée par un audit, une évaluation, une inspection, une enquête ou un examen interne ou externe de la conformité aux exigences du présent Code.

Les violations réelles ou suspectées de ce code de conduite tiers doivent être signalées immédiatement au responsable de la conformité et du développement organisationnel du groupe Helios Towers ou au système de ligne d'intégrité. <https://heliostowers.integrityline.com/>.

9 Audit

Helios Towers se réserve le droit de mener des audits auprès de ses tiers pour confirmer le respect des principes et exigences détaillés dans ce Code de conduite. Les audits peuvent être menés sur place ou à distance et peuvent être effectués par Helios Towers ou un cabinet d'audit externe. Si des audits sur site sont nécessaires, Helios Towers s'engage à fournir un préavis suffisant afin de minimiser toute perturbation possible des activités commerciales courantes.

10 Faire Part D'une Préoccupation

Si vous avez des inquiétudes concernant ce code de conduite ou si vous avez des raisons de croire que quelqu'un ne s'est pas conformé à ses exigences, veuillez-vous adresser directement à votre contact Helios Towers ou à l'avocat général et secrétaire de la société Helios Towers. Si, pour une raison quelconque, vous préférez signaler votre préoccupation de manière confidentielle, vous pouvez le faire en utilisant notre ligne d'assistance confidentielle, Ligne de signalement confidentielle : <https://heliostowers.integrityline.com/>. Nous traitons tous les rapports reçus de manière confidentielle et menons une enquête approfondie.

Toute violation réelle ou suspectée de ce Code de conduite, y compris toute demande de pot-de-vin ou de paiement de facilitation, doit être signalée à Helios Towers dès que possible.
